

# DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE FORMATION MF1

## INSTRUCTEUR CMAS\*\*

### INSTRUCTEUR PART 2 / ISO 24 802-2

Les titulaires d'une qualification obtenue lors d'une formation pleine et entière (sans équivalence ou dispositif similaire), peuvent demander des allègements de formation afin d'obtenir le brevet de Moniteur Fédéral 1<sup>er</sup> degré FSGT s'ils sont titulaires :

- 1. d'un brevet ou qualification délivré par l'un des membres de la CMAS et répondant aux exigences du standard Instructeur CMAS\*\*,

ou

- 2. d'un brevet ou qualification répondant aux exigences de la norme ISO 24 802-2 / Instructeur part 2.

Afin d'examiner la demande, il pourra être demandé au requérant de fournir tous documents officiels afin d'apprécier le contenu détaillé du cursus, des conditions d'évaluation et de certification de la formation suivie dans le cadre de l'obtention du brevet ou qualification d'instructeur CMAS\*\* ou ISO 24 802-2.

Toute demande s'effectue par le formulaire ci-dessous qui doit être renseigné et envoyé à :

[equivalence@plongee.fsgt.org](mailto:equivalence@plongee.fsgt.org)

La demande d'allègement de formation doit en outre être obligatoirement signée **par le président de son club, qui valide ainsi une réelle implication au sein de l'association affiliée à la FSGT de la part du candidat.**

La décision de la commission Formation/Équivalence est rendue par mail au demandeur et président de club. Il appartient ensuite au candidat de s'inscrire sur un stage fédéral et de transmettre la décision de la commission au président du jury.

Dans le cadre du présent dispositif et après examen de la demande, les candidats pourront être dispensés des prérequis suivants afin de s'inscrire à un stage de moniteur FSGT :

- Titulaire du brevet E2 FSGT (pour 1 et 2),
- Titulaire des UV 5 et 6 relatives à la formation pédagogique MF1 FSGT (pour 1).

**Les candidats devront cependant répondre à l'ensemble des autres prérequis du manuel du moniteur FSGT** et notamment être titulaire d'un brevet N4, guide de palanquée, délivré par l'un des organismes reconnus par le Code du Sport et obtenu de façon pleine et entière (sans équivalence ou dispositif similaire),

#### **CERTIFICATION**

**Le brevet de Moniteur Fédéral 1° FSGT ne pourra être décerné qu'à l'issue de la participation à un stage fédéral FSGT durant lequel le candidat aura validé l'ensemble des compétences et épreuves au même titre que tous les autres candidats.**



# DEMANDE ALLÈGEMENT DE FORMATION MF1

## INSTRUCTEUR CMAS\*\*

### INSTRUCTEUR PART 2 /ISO 24 802-2

Je soussigné,

Nom : ..... Prénom : .....

☎ : ..... 💻 : .....

N° de Licence FSGT : ..... Club : .....

Adresse : .....

Nom du Président : ..... 💻 Président : .....

**Titulaire de la qualification ..... depuis le ..... , certifie répondre aux pré-requis demandés et sollicite la Commission Formation / Équivalence FSGT pour des allègements de formation en vue de l'obtention du brevet de Moniteur fédéral 1<sup>er</sup> degré FGST.**

Afin que la commission puisse prendre la décision la plus adaptée, je m'engage à fournir, conjointement à cette demande, la liste des actions de formation que j'ai menées dans les 2 dernières années (Partie 1 du Livret de formation).

Date :

Signature du demandeur :

Signature du Président du club :

### DÉCISION DE LA COMMISSION D'ÉQUIVALENCE

Le candidat est dispensé de :

1- E2 FSGT <input type="checkbox"/>	2 - Pédagogie UV5 + UV6 <input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--

Observations .....  
.....  
.....

Date :

Nombre de dispenses accordées :

Pour la commission Formation / Équivalence, noms et signatures :